

## AVIS

### REUNION D'INFORMATION VIRTUELLE PREALABLE Á LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE PÉRUWELZ (Belgique)

**Projet de catégorie B**  
**(Projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

**DEMANDEURS :** IPALLE SC, Chemin de l'Eau Vive n°1 à B-7503 Froyennes

et

Le consortium de 7 coopératives citoyennes domiciliées chez CLEF SCRL, rue de Barry n°20 à B-7904 Leuze-en-Hainaut

**OBJET:** Demande de permis unique de l'intercommunale IPALLE SC. et du consortium de 7 coopératives citoyennes domiciliées chez CLEF scrl. en vue de la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance nominale totale de 20 MW sur le territoire communal de Péruwelz, entre les villages de Brasménil, Braffe, Bury, Roucourt et Wasmes-Audemez-Briffoeil et le long de l'autoroute E42.

Conformément à la législation en vigueur du Livre 1er du Code de l'Environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10 décembre 2020 prolongeant l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°45 du 11 juin 2020, ce projet fera l'objet d'une réunion d'information du public de manière virtuelle (présentation vidéo).

**Une présentation vidéo du projet sera mise en ligne les 14 et 15 juin 2021** et accessible au lien suivant : <https://www.ipalle.be> « Réunion d'information du public : Projet éolien 'Moulins du Buisenet' ».

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur B. Verhoye - Tél : 069/84.59.88 entre 9h et 16h – Mail : [info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be).

Toute personne intéressée est invitée à prendre connaissance de cette vidéo, qui a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de préciser que l'évaluation de l'impact sur l'environnement se fera dans un contexte transfrontalier ;
3. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
4. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
5. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur, soit Monsieur B. Verhoye, Ipalle, Chemin de l'Eau Vive n°1 à B-7503 Froyennes (Tél : 069/84.59.88) une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par courrier recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune sur rendez-vous (Service Cadre de vie, rue des Chauffours n°7 à B-7600 Péruwelz) la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous à prendre entre 9h et 16h (tél : 069/67.26.70).

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal (Collège communal de Péruwelz - rue Albert 1er n°35 à B-7600 Péruwelz), en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse également une copie au demandeur, lequel la communique à l'auteur de l'étude d'incidences, le bureau CSD Ingénieurs Conseils, sis avenue des Dessus-de-Lives, 2 bte 4 à 5101 Namur.